

Séance du 10 avril 2025

Délibération 2025_08

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 avril 2025

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, DULAURIÉ Jérémy, LARGEAU Brigitte, ROMIEU Tanguy, et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DESPAGNET Guillaume, RENARD Jeanne et ROTH Odile.

Objet : « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »

Monsieur le Maire expose :

Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2024, Citeo/Adelphe a publié un Appel à Projets visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.
- Encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citeo au cours des cinq dernières années.

La candidature du SICTOM du Marsan a été retenue.

La Commune de Saint-Martin-d'Oney a déjà mis en place et financé des dispositifs de collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade.

Afin de pouvoir bénéficier des soutiens de la part de Citeo, une convention de groupement doit être conclue avec le SICTOM du Marsan. Ce dernier est désigné mandataire solidaire et percevra les soutiens pour la commune de Saint-Martin-d'Oney qu'il rétribuera après par mandat administratif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de territoires avec le SICTOM du Marsan pour la « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »

- AUTORISE

Le SICTOM du Marsan à signer le contrat afférent avec Citeo / Adelphe.

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Martin-d'Oney, le 11 avril 2025

Le Maire, Philippe SAËS

